

# Compte rendu rencontre thématique Tiers Lieu Fives Cail

2 juillet 2015 - « l'Economie Sociale et Solidaire au regard du projet FCB »

## Objectif de la rencontre :

acquérir une culture commune sur un sujet/ une facette du projet, pour agir.

## Présents :

Alexandre Lenoir , Vivien Piette (Café du Stade), Saadia (Régie de Quartier Fives), Laurent Courouble,

## Attentes des présents :

Mieux comprendre l'ancrage ESS du projet. Comment « sélectionner » les entreprises partenaires ?

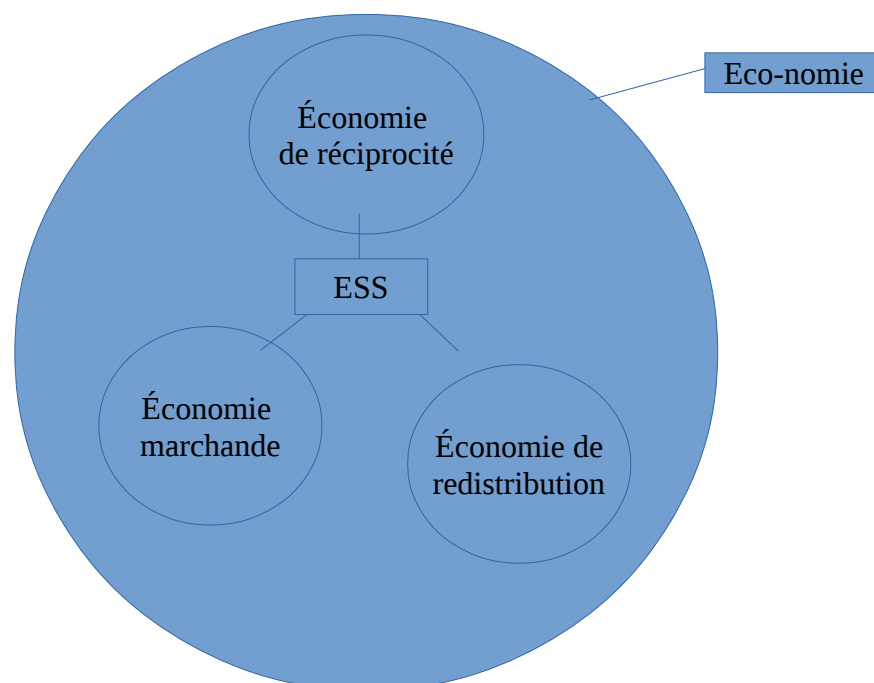
## Résumé des échanges :

L'Economie Sociale et Solidaire s'inscrit dans une représentation de l'Eco-nomie (« gestion de la Maison » en grec) large et plurielle : 3 logiques sont à considérer (cf travaux de l'économiste des années 40 Karl Polanyi),

L'**économie marchande**, s'appuie sur l'offre et la demande, s'adresse aux clients (ceux qui peuvent payer), assure un service qui repose uniquement sur le marché par le biais de la vente ou de la prestation. Avantage : permet d'assurer beaucoup de services mais ne s'adresse qu'à ceux qui peuvent payer.

L'**économie de redistribution** s'appuie sur des politiques publiques qui assurent ou font assurer un service d'intérêt général (=service public). La logique est que ces biens et services s'adressent à tous car la prise en charge financière est assurée par les pouvoirs publics. Les dotations et subventions (pour les associations ou entreprises qui assurent un service au nom de l'État) sont issues de l'impôts.

L'**économie de réciprocité** est basée sur le don/contre-don c'est à dire l'échange sans argent (même si une « monnaie » peut être inventée) dans une logique non-marchande. Entre dans cette logique : l'économie familiale, le bénévolat, les échanges-coups de mains entre voisins, amis etc.... aujourd'hui on parle d'économie collaborative (mais attention à la finalité).



D'autre part, l'**ESS est une économie** qui décline certaines spécificités et notamment **4 principes** :

- la gouvernance partagée des structures créées : sur le principe 1 personne=1 voix
- la réponse aux besoins de la population par l'activité économique : besoins économiques, environnementaux et sociaux
- l'ancrage local des activités produites
- la faible ou la non lucrativité : on ne parle pas ici de profit qui est nécessaire car comme toute structure privée, elle doit rechercher un excédent. Cependant celui ci sera automatiquement réinvesti dans l'entreprise et non distribué à des actionnaires.

**Par rapport au projet** : le modèle économique du tiers lieu (rentrée de ressources) sera donc basé sur la vente de biens et prestations (locations, ventes du café-restaurant, magasin ...), la subvention (pour les animations ouvertes à tous) et le temps (pour permettre et s'appuyer sur l'investissement humain des riverains).

De plus, afin de respecter les 4 principes, la structure créée sera, à priori et sous réserve des résultats de l'étude économique et juridique : une coopérative où chacun (habitant, clients, salariés, partenaires...) aura un droit de vote.

Les produits proposés seront également, dans l'optique de l'utilité sociale, en réponse à un besoin de qualité à prix accessibles.

Enfin, un profit sera recherché mais la structure coopérative permettra que celui ci soit presque intégralement reversé dans le bilan de l'entreprise.